

puis le sous-diacre (ou autre porte-croix), jusqu'au célébrant, les moins dignes le plus près du sous-diacre (ou du porte-croix), " et se tournent les uns en face des autres. Le célébrant et le diacre s'arrêtent vers l'entrée de la sacristie, près des plus dignes, à la suite du clergé, ou à son défaut, plus près du vestiaire, en face du sous-diacre (ou du porte-croix), et se découvrent. Le célébrant dit l'antienne *Si iniquitates* (1), le porte-livre (ou cérémoniaire) étant devant lui, et il ajoute, sans chanter, le choeur répondant, *Kyrie eleison... Patèr noster... Et ne nos... A porta inferi... etc.*; il termine par l'oraison *Fidelium Deus omnium* avec la conclusion brève, et par les versets *Requiem aeternam* et *Requiescant in pace*. Après avoir salué la croix du sous-diacre (ou du porte-croix) et s'être salué mutuellement, on se retire... (Le Vavasasseur-Haegy, MANUEL DE LITURGIE et CEREMONIAL, 10e édit. 1910, I vol., p. 504, n. 183).

3o ORAISON *Fidelium*. — La rubrique du Rituel qui mentionne le *De profundis* ne parle pas de l'oraison *Fidelium*. Aussi les auteurs ne s'accordaient pas. Mais la Congrégation des Rites a obligé d'ajouter cette oraison précédée et suivie des versets qui accompagnent l'oraison du libéra. (11 mars 1899, n. 4014). Le *De profundis* se dit en partant d'auprès du catafalque, la répétition de l'antienne, les versets et l'oraison à la sacristie (20 août 1901, n. 4081 à 3).

On connaît la raison de ces prescriptions. L'Eglise a voulu avoir un souvenir particulier pour ses enfants qui gémissent dans les flammes du purgatoire, à la fin de la plupart des heures canoniales, des processions, etc., en prescrivant au moins le

(1) Ce détail de Levavasasseur n'est plus exact. Le célébrant récite l'antienne à la suite du psaume en marchant (couvert) et ce n'est qu'à la sacristie (découvert) qu'il récite les versets, etc. (20 août 1901, n. 4081, p. 3) qui vient d'être modifiée dans ce sens à l'occasion de sa publication dans le VIe vol. des décrets.